

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Observations et recommandations en date de novembre 1975

Commentaires de la Monnaie en date de mai 1976, du 30 avril 1977 et du 5 mai 1978

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL EN DATE DE NOVEMBRE 1975	COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ EN DATE DE MAI 1976	COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 30 AVRIL 1977	COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 5 MAI 1978
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Chaque demande de chèque présentée pour approbation devrait être accompagnée de tous les documents à l'appui.</li> </ul>	<p>Recommandation acceptée. Toutes les recommandations formulées sous la rubrique "comptes à payer" seront traitées dans le guide qui est actuellement en voie d'élaboration.</p>	<p>Les garanties préconisées par l'Auditeur général ont été insérées dans le système de gestion financière présenté, et appliquées progressivement.</p>	<p>Terminé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Les numéros de demande de chèque devraient être attribués et inscrits avant que les demandes ne soient présentées pour approbation.</li> </ul>	<p>Voir la réponse ci-dessus.</p>	<p>Voir la réponse ci-dessus.</p>	<p>Terminé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Les demandes de chèques approuvées devraient être transmises directement au M.A.S. après leur approbation, plutôt que d'être réacheminées par l'entremise de la section des Comptes à payer.</li> </ul>	<p>Voir la réponse ci-dessus.</p>	<p>Voir la réponse ci-dessus.</p>	<p>Terminé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Toutes les factures devraient être annulées une fois les demandes de chèques approuvées, mais ce, avant d'être retournées à la section des Comptes à payer.</li> </ul>	<p>Voir la réponse ci-dessus.</p>	<p>Voir la réponse ci-dessus.</p>	<p>Terminé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Comme dernière étape avant de présenter une demande de chèque au M.A.S. pour fins de traitement, un employé indépendant du traitement et de l'approbation des demandes de chèques devrait vérifier l'authenticité de la signature, à la fois pour le pouvoir de dépenser et le pouvoir de payer.</li> </ul>	<p>Voir la réponse ci-dessus.</p>	<p>Voir la réponse ci-dessus.</p>	<p>Terminé.</p>